

# Projet éolien de Paulinet (81)



Vue depuis Les Bosques

## Lettre d'information n°1

Octobre 2025

La société **JP Energie Environnement, producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable**, étudie la faisabilité d'un projet de parc éolien sur un secteur situé à Paulinet. L'équipe municipale est informée du projet et maintient une position neutre sur celui-ci.

Des **études écologique, paysagère, technique et acoustique** vont être menées durant l'année à venir pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques.

À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter la zone d'implantation potentielle, les études et le calendrier du projet.

## LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN EN RÉPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



### Objectifs internationaux

Accord de Paris (COP21) : limiter le réchauffement climatique à 2° Celsius.



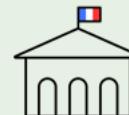
### Objectifs nationaux

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : 40 % de production d'électricité issue des énergies renouvelables en 2030.



### Objectif opérationnel

25 % minimum de part d'éolien dans la production d'électricité en 2050 dans l'ensemble des scénarios du Réseau de Transport d'Electricité (RTE).



### Objectif politique

Adoption de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

## POURQUOI UN PROJET DE PARC ÉOLIEN ?

- Le site est adapté à l'implantation d'éoliennes au regard des contraintes techniques, paysagères et environnementales ;
- Le projet permettra de répondre aux objectifs stratégiques fixés par l'Union européenne, l'Etat et la Région. Il contribuera à la transition énergétique en produisant de l'électricité d'origine renouvelable et bas-carbone ;
- Le projet générera des retombées financières durables pour les collectivités (commune, communauté de communes, département). Il constituera ainsi un levier financier pour les communes, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, et permettra de maintenir des services publics communaux, de financer des travaux et des aménagements, ou de stabiliser les impôts locaux.

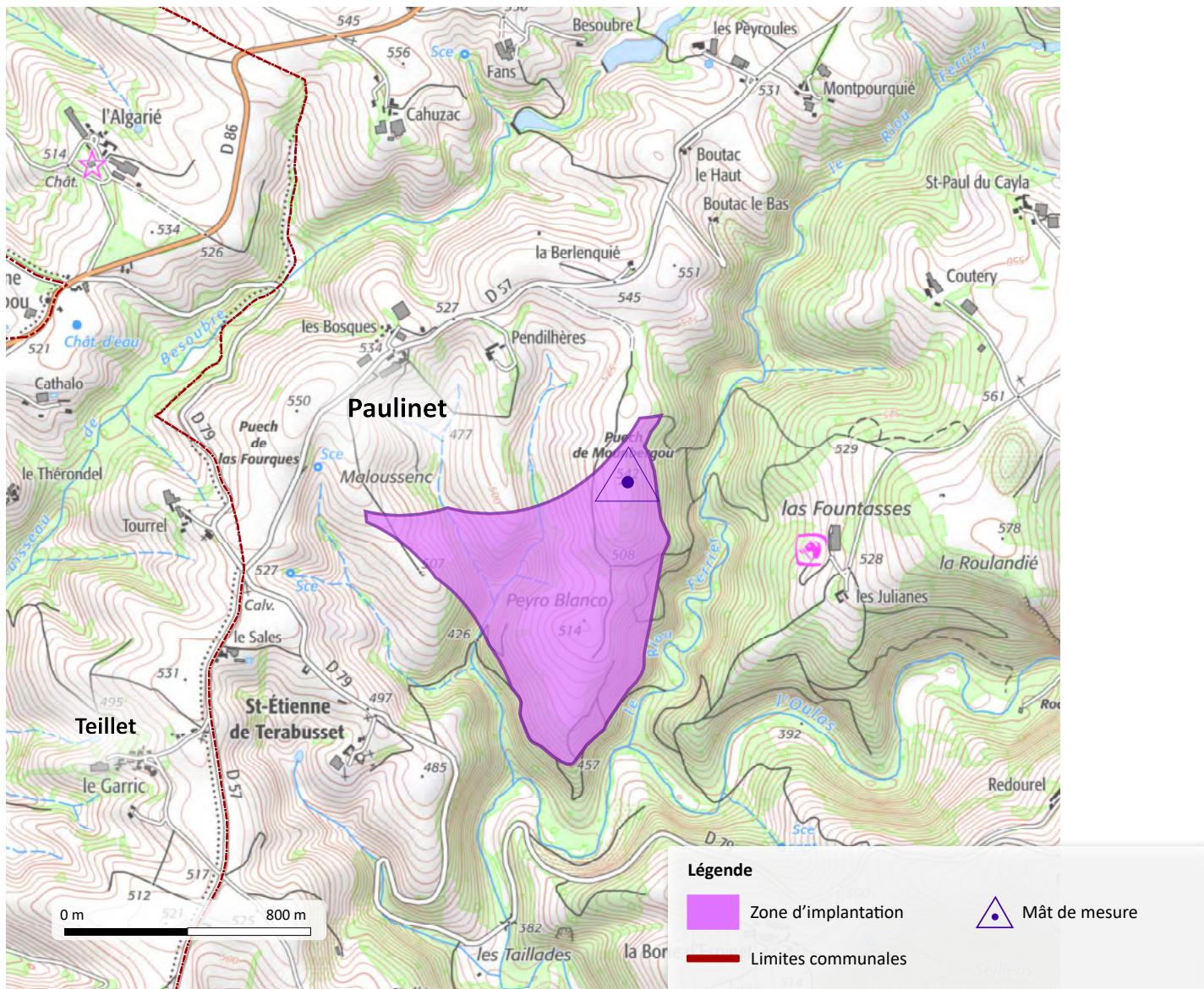
## LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 permet aux élus locaux de décider du développement de ces énergies sur leurs territoires.

En effet, elle prévoit la création de zones d'accélération des énergies renouvelables, définies par les communes. Ces zones permettront d'accélérer l'instruction des demandes d'autorisation par les services de l'Etat.

Les élus de la commune de Paulinet ont délibéré en faveur d'une zone d'accélération sur le secteur du projet le 19 décembre 2023.

### ZONE D'IMPLANTATION



### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES ZONES D'IMPLANTATION POTENTIELLE :

- Une distance réglementaire de plus de 500 mètres avec les habitations ;
- Une distance de plus de 150 mètres des routes départementales ;
- Une distance de plus de 150 mètres des lignes électriques.

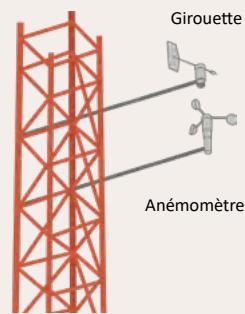
→ Pour la définition des implantations, il sera étudié autant que possible un éloignement des habitations au-delà de la distance réglementaire ainsi que l'implantation d'un nombre raisonnable d'éoliennes

## INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURE DU VENT

Un mât de mesure, d'une hauteur de 100 mètres, a été **installé en septembre 2025**. Cette structure en treillis est équipée, en différentes altitudes, d'instruments permettant de **mesurer la vitesse** (6 anémomètres) et **la direction** (2 girouettes) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet également de positionner deux capteurs à ultrasons (SM4BAT) qui suivent et enregistrent l'activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure est installé pour environ 18 mois.



## ÉTUDES MENÉES

### Étude paysagère

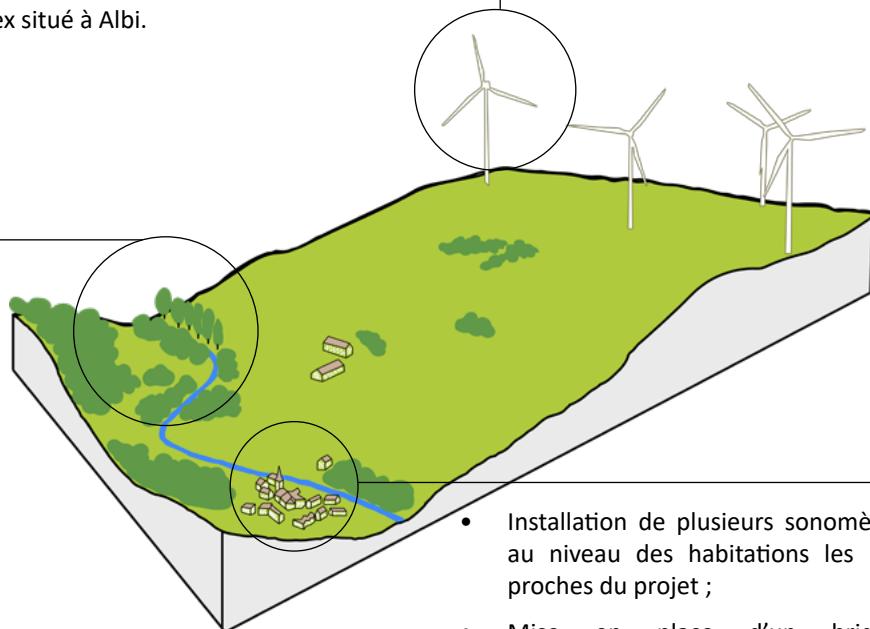
- Etude du paysage et du patrimoine sur environ 20 km autour du projet ;
- Réalisation de photomontages du projet ;
- Bureau d'études : Artifex situé à Albi.



UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC

### Étude écologique

- Etude de l'avifaune, des chiroptères et de la flore ;
- Inventaires réalisés sur le terrain de juillet 2025 à juin 2026 ;
- Bureau d'études : Inddigo situé à Villefranche de Lauragais;



- Installation de plusieurs sonomètres au niveau des habitations les plus proches du projet ;
- Mise en place d'un brайдage acoustique permettant de respecter la réglementation.

### Étude acoustique

## CALENDRIER DU PROJET



### 2021

Première rencontre avec les élus de la commune de Paulinet ;

### 2022-2023

Accords des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la zone de projet et levée des principales contraintes techniques ;

### 2024

Étude de la compatibilité du projet avec les activités de l'aviation civile et de l'armée de l'air ;

### 2025

Choix des bureaux d'études indépendants qui assureront les études écologique, paysagère, technique et acoustique ;

Installation d'un mât de mesure du vent (septembre 2025) ;

Lancement des études écologique, paysagère, technique et acoustique (été 2025).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le développement des énergies renouvelables est cadre à l'échelle des territoires par des documents planificateurs. Ces documents permettent de fixer des objectifs de production, ainsi qu'une méthodologie de développement des projets.

Echelle de territoire	Document planificateur	Objectif
Régionale	SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire)	Puissance éolienne installée pour 2030 = 3 600 MW. Objectif rempli à 48 % en 2023 avec 1 731 MW de puissance installée.
Intercommunale	PCAET (Plan climat-air-énergie-territorial)	Puissance éolienne installée pour 2030 : 90 MW. Objectif rempli à 22 % en 2025 avec 20 MW de puissance installée.
	ScoT (Schéma de cohérence territoriale)	Poursuite du développement de projets EnR, sous réserve de l'approbation des projets par le syndicat mixte du ScoT du Grand Albi.
	PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)	Poursuite du développement de projets EnR sur les zones agricoles, sous réserve d'une bonne intégration dans le paysage urbain et naturel environnant.

## PROCHAINES ÉTAPES

- Finalisation des **études** ;
- Définition de l'**implantation du parc éolien** ;
- **Présentation du projet** aux services de l'Etat ;
- Dépôt du **dossier de demande d'autorisation environnementale** auprès de la préfecture du Tarn.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



[paulinet-81.parc-eolien-jpee.fr](http://paulinet-81.parc-eolien-jpee.fr)



**Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable**



Fondé en 2004, JP Energie Environnement (J Pee) est un producteur indépendant français d'électricité d'origine éolienne et solaire. Lié depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, J Pee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Avec une puissance installée en septembre 2025 de **585 MW** (18 parcs éoliens et 69 centrales solaires), **199 MW en construction ou prêts à l'être et plus de 2,5 GW de projets en développement**, J Pee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **180 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité. **Entreprise à mission**, J Pee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

En 2025, l'entreprise lance une nouvelle offre « JP+ autonomie énergétique » adressée aux collectivités et aux entreprises pour maîtriser leurs dépenses énergétiques via des projets d'autoconsommation solaire et de stockage par batteries.

**Chiffres clés en 2024 :** Chiffre d'affaires : 70,5 millions d'€ (vente d'électricité), production : 720 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 325 000 habitants.